

de plusieurs particuliers, fit construire dans l'intérieur même du Fort, par François Bailly, une grange en pierres de soixante pieds de long sur trente de large : précaution que les religieuses Ursulines de Québec, quoique moins exposées, avaient prise déjà, en faisant reconstruire, après l'accident dont on a parlé, leur grange dans la cour même de leur monastère (*).

XXIX.

Armée Iroquoise en campagne pour détruire la colonie.

C'est qu'après l'évasion des Français établis à Onnontagué, les Iroquois de cette bourgade, voyant leur conjuration découverte, avaient envoyé au plus tôt des présents aux nations voisines, afin d'en tirer du secours contre les Français; et, depuis ce temps, on craignait avec raison, à Québec et ailleurs, de voir arriver les cinq nations Iroquoises, pour mettre tout à feu et à sang dans la colonie. L'année suivante, 1659, un Huron, échappé du pays des Iroquois, assura qu'ils préparaient une armée puissante, et cette armée s'était en effet mise en marche au printemps de l'année 1660, on apprit à Québec le 15 mai, par un prisonnier Iroquois, que huit cents de ces barbares s'assemblaient à la Roche-Fendue, proche de Villemarie, et que quatre cents autres devaient aller les y joindre, pour fondre de là tous ensemble sur Québec, au nombre de onze ou douze cents. Il ajouta que leur dessein était d'enlever la tête du Gouverneur général, afin qu'après la mort du chef ils pussent plus facilement venir à bout de tout le reste de la colonie. Qu'enfin, à l'heure qu'il parlait l'armée Iroquoise devait être dans les îles de Richelieu, ou à Villemarie,

(*) Le secours dont Villemarie avait été jusqu'alors pour la colonie Française, en repoussant les Iroquois, les diverses recrues d'hommes que la Compagnie de Montréal y avait envoyées, les grandes dépenses qu'elle y avait faites, qui toutes tournaient au bien général du pays : ces avantages touchèrent la grande Compagnie du Canada; et quoique, en bien des occasions, elle eût été assez peu bienveillante pour les Associés de Montréal, elle sembla, cette année 1659, vouloir réparer tous les torts qu'elle aurait pu se reprocher à leur égard. On a vu qu'en ratifiant et en modifiant, en 1640, la donation de l'île de Montréal que M. de Lauson leur avait faite, elle s'était réservée la tête de l'île, dans l'espérance d'y établir un magasin pour son commerce, et, en outre, cinq arpents de terre sur la montagne pour y construire un Fort. N'ayant jamais été en état de réaliser ces projets, et même, depuis l'année 1645, ayant renoncé au monopole de la traite en faveur des habitants, elle n'avait plus aucun intérêt à conserver cette réserve qui lui était devenue tout à fait inutile. Aussi, sur la demande de M. de Fancamp, s'en démit-elle en faveur des Associés de Montréal, le 21 avril 1659, en ajoutant à ce don un témoignage d'estime et de reconnaissance, le premier qu'elle leur ait donné, et qui précéda de peu d'années la dissolution de cette Compagnie, aussi bien que celle de Montréal, comme il sera dit dans la suite. "La Compagnie de la Nouvelle France, lit-on dans cet acte, désirant de tout son pouvoir obliger ceux qui peuvent faire travailler au défrichement des terres, et ayant connaissance du zèle, de la piété, des bonnes intentions et des grandes dépenses que fait la Compagnie de Montréal pour l'augmentation de la colonie dans cette île, désirant enfin contribuer, autant qu'il nous est possible, au bon dessein de la dite Compagnie, nous lui avons donné, par ces présentes, le restant de l'île de Montréal." Par ce même acte, la grande Compagnie céda en propre à M. de Fancamp les cinq arpents de terre qu'elle s'était réservés à la montagne, et celui-ci en fit don au séminaire de St. Sulpice.